



**Rapport de la commission des affaires extérieures  
au Grand Conseil  
relatif au  
rapport d'activités 2024 de la commission  
interparlementaire de contrôle de la Haute École Arc  
(CIC HE-Arc)**

(Du 18 juin 2025)

---

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s,

## **1. INTRODUCTION**

La commission des affaires extérieures a l'avantage de vous transmettre le rapport d'activités 2024 de la commission interparlementaire de contrôle de la Haute École Arc (CIC HE-Arc).

Une délégation de cinq député-e-s participe aux travaux de la CIC HE-Arc. Cette délégation est composée de :

M <sup>me</sup> Sloane Studer	(groupe libéral-radical – Le Centre), présidente de la délégation
M <sup>me</sup> Joëlle Eymann	(groupe socialiste)
M <sup>me</sup> Diane Skartsounis	(groupe VertPOP)
M. Olivier Beroud	(groupe VertPOP)
M <sup>me</sup> Corinne Schaffner	(groupe libéral-radical – Le Centre)

## **2. TRAVAUX DE LA COMMISSION**

Lors de sa séance du 18 juin 2025, la commission des affaires extérieures a examiné le rapport d'activités 2024 de la CIC HE-Arc.

Les membres de la commission des affaires extérieures manifestent une certaine inquiétude par rapport aux perspectives financières de la Confédération, notamment concernant les contributions selon la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), qui pourraient diminuer suite aux mesures d'allègement prévues à partir de 2027. Ils et elles vous transmettent cette information, tout en proposant de traiter le présent rapport sans débat devant le Grand Conseil.

## **3. CONCLUSION**

Le présent rapport a été adopté par la commission, à l'unanimité des membres présent-e-s, le 18 juin 2025.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 18 juin 2025

Au nom de la commission  
des affaires extérieures :

*Le président,*  
D. BERGER

*La rapporteure,*  
S. STUDER

## COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE LA HAUTE ÉCOLE ARC RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

### HAUTE ÉCOLE ARC BEJUNE

Depuis 20 ans, la HE-Arc dispense une formation de niveau HES dans l'Arc jurassien, répartie sur les régions de Neuchâtel, Jura, et Berne francophone. Intégrée dans la Haute École spécialisée de Suisse occidentale, la HE-Arc propose des formations Bachelor et Master et assure des missions de recherche appliquée et développement, prestations de services, ou encore relations internationales au sens de la Convention intercantonale sur la HE-Arc.

Intégrant des défis comme la durabilité et la digitalisation au cœur de l'ensemble de ses activités et de ses formations, la HE-Arc est une école ouverte sur le monde, avec des collaborations transfrontalières et internationales, et à même de saisir les opportunités pour faire rayonner le territoire de l'Arc jurassien.

Dans le contexte de la mise en œuvre d'un nouveau plan financier de développement (PFD) par la HES-SO pour la période 2025-2028, la HE-Arc doit faire face à une réduction de ses ressources financières entraînée par une diminution du nombre d'étudiant-e-s dans ses différentes filières depuis quelques années, et plus particulièrement dans le domaine Ingénierie. Les enjeux liés à ces éléments ont été particulièrement suivis au cours de l'année.

L'année 2024 a par ailleurs été marquée par l'anniversaire des 20 ans de la Haute École Arc, avec un événement particulier le 15 novembre en présence de nombreux partenaires, politiques actuels ou à l'origine de la fondation de l'institution. C'est également la dernière année de M<sup>me</sup> Brigitte Bachelard en tant que Directrice générale, avant son départ en retraite le 31 décembre 2024.

### COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE LA HE-ARC

La Commission interparlementaire de la HE-Arc (CIP) est composée de quinze membres, cinq par canton (Berne, Jura et Neuchâtel), avec voix délibérative. Le ou la président-e et les deux vice-président-e-s sont désigné-e-s pour une durée de deux ans, selon le principe du tournus entre les cantons signataires de la convention intercantonale sur la HE-Arc. La Commission interparlementaire est chargée du contrôle de gestion parlementaire de la HE-Arc au sens des articles 12 à 16 de la Convention intercantonale sur la Haute École Arc BEJUNE.

En 2024, la Commission s'est réunie trois fois en présence d'un membre du Comité stratégique de la HE-Arc et de membres de la Direction générale de la HE-Arc.

- Vendredi 26 avril 2024 (Delémont)
- Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 (Neuchâtel)
- Lundi 28 octobre 2024 (Delémont)

#### Présidence, vice-présidences de la CIP

La présidence est assurée en 2024 par le canton de Neuchâtel par la voix de M<sup>me</sup> Brigitte Leitenberg. M. Rémy Meury (JU), et M<sup>me</sup> Moussia de Watteville (BE) sont respectivement premier vice-président et deuxième vice-présidente. Selon les règles de présidence tournante pour deux ans, cette disposition restera comme telle en 2025.

La liste des député-e-s ayant participé aux différentes séances de la Commission est jointe en annexe au présent rapport.

### FINANCES

La Commission interparlementaire est informée chaque année des éléments comptables et budgétaires de la HE-Arc. Pour des raisons liées à la mise en œuvre du nouveau PFD (Plan Financier de Développement) HES-SO, la Commission interparlementaire n'a pas pu être informée du budget final 2025 de la HE-Arc, celui-ci n'ayant pu être validé par le Comité stratégique HE-Arc qu'en décembre 2024. Elle a toutefois été informée de l'évolution des réflexions et des travaux au cours des séances de juillet et d'octobre. Elle a par ailleurs été informée des résultats financiers 2023 (comptes HE-Arc 2023).

La HE-Arc est intégrée dans le système HES-SO, qui redistribue les subventions reçues des cantons et de la Confédération aux écoles pour l'enseignement et les infrastructures. L'essentiel du financement de la HE-Arc provient de la HES-SO, qui répartit les financements en fonction notamment du nombre d'étudiant-e-s dans chaque filière. De fait, la Commission insiste sur l'importance de défendre les intérêts de la HE-Arc au sein de la Commission interparlementaire HES-SO, qui rassemble les délégations parlementaires de toute la Suisse romande.

Les Contributions locales particulières (CLP), versées par les cantons BEJUNE représentent le delta de financement de la HE-Arc dû à différentes charges qui ne sont pas prises en compte dans les enveloppes de financement HES-SO.

### **Comptes HE-Arc 2023**

Les comptes 2023 ont été validés dans le courant du mois de juin par le Comité stratégique à l'issue d'une révision pas la société PwC qui n'identifie aucune déviation et les a certifiés conformes. En 2023, la HE-Arc a enregistré des résultats financiers positifs, notamment grâce à ses activités de recherche et développement (Ra&D) et de formation continue qui ont dépassé les attentes, mais également grâce au maintien de sa rigueur financière. Ces bons résultats se traduisent par un excédent de près de CHF 800'000 que le Comité stratégique a décidé d'affecter à la réserve d'atténuation. Ce fonds, constitué dans le but de faire face à d'éventuelles difficultés financières imprévues, devrait être sollicité dès 2024 principalement pour amortir l'inflation (indexation salariale, augmentation des charges d'infrastructures notamment). Au vu des prévisions budgétaires, cette réserve devrait être entièrement dissoute à la fin de l'année 2025 en raison de l'impact du nouveau PFD HES-SO 25-28.

### **Budget HE-Arc 2025**

Les effets du PFD HES-SO 2025-2028 généreront une réduction des enveloppes pour la HE-Arc de près de CHF 3 millions, dont l'essentiel pour le domaine Ingénierie. La réserve d'atténuation constituée grâce aux bons résultats des années précédentes pourrait permettre de compenser le choc en 2025, mais elle ne sera ensuite plus disponible pour les années suivantes. Diverses mesures sont et seront prises par la HE-Arc pour atténuer cet effet financier négatif, dont certaines sont abordées avec la Commission interparlementaire au cours de l'année 2024 (cf. chapitres suivants). Ces éléments seront également suivis durant l'année 2025 a minima par les Député-e-s cantonaux. La Direction générale a d'ores et déjà entrepris une veille particulière de son suivi budgétaire 2024 afin d'améliorer le résultat aux comptes par rapport aux prévisions, de sorte à préserver au maximum la réserve d'atténuation.

La Commission interparlementaire est particulièrement attentive à ce suivi financier pour la période 2025-2028 et insiste sur l'importance de prendre en compte qu'une consommation intégrale de la réserve d'atténuation en 2025 pourrait générer un risque financier majeur dès 2026 sans augmentation des recettes de l'institution.

### **Perspectives financières futures**

D'une manière générale, les perspectives financières ne sont pas favorables pour les années à venir. En rappelant qu'en sus de l'adaptation du PFD HES-SO (voir ci-haut), les charges sont en progression notamment pour tenir compte de l'inflation sur les salaires, les charges locatives, l'énergie, ou les coûts des équipements/licences/logiciels par exemple.

## **ENJEUX DU DOMAINE SANTÉ FACE À LA PÉNURIE DE PERSONNEL DANS LES INSTITUTIONS DE SOINS**

La directrice de la HE-Arc Santé, Anne-Françoise Loup, a été invitée par la Commission interparlementaire afin d'évoquer un point d'importance concernant les enjeux liés à la pénurie de personnel dans les soins infirmiers et la nécessité pour la HE-Arc de doubler les effectifs d'étudiant-e-s en formation en réponse aux objectifs de l'initiative populaire pour des soins infirmiers forts. Ces travaux doivent être réalisés en étroite collaboration avec les autorités cantonales, notamment pour augmenter le nombre de places de stages et déterminer les investissements à réaliser, notamment financiers. La HE-Arc prévoit des campagnes de recrutement innovantes, l'intégration de « serious games » et des mesures pour réduire les abandons en cours d'études voire en cours d'emploi, soutenir la transition et l'intégration dans un milieu professionnel, et renforcer la formation continue à destination du personnel actif (formation tout au long de la vie). Un projet coordonné avec les cantons BEJUNE est en discussion.

Enfin, des initiatives de reconversion professionnelle et des passerelles entre les niveaux de formation sont envisagées, tandis que la concurrence salariale d'autres régions demeure un défi majeur pour l'attractivité du métier d'une part, et des étudiant-e-s au sein de la HE-Arc d'autre part.

### **Projet DNAmic**

La Commission interparlementaire s'est intéressée en 2024 au projet DNAmic mené par la HE-Arc Ingénierie. Celui-ci vise à stocker des données numériques dans de l'ADN et à les en extraire sans intervention de spécialistes grâce à une micro-usine. Ce système assure une conservation des données pendant 500 ans avec stabilité et sécurité, grâce à un encodage précis et une consommation moindre de ressources énergétiques. Conçu pour intégrer les évolutions technologiques, il prendra en compte les progrès en séquençage ADN.

### **Stratégie pour relancer les effectifs du domaine Ingénierie**

Dans un contexte de diminution des effectifs étudiantins du domaine, le directeur ad interim de la HE-Arc Ingénierie, Didier Rizzotti, a présenté à la Commission interparlementaire les travaux lancés en 2025 pour inverser la tendance. Le domaine prévoit bien sûr des campagnes de promotion ciblées, mais s'est lancé dans plusieurs projets qui visent à augmenter l'attractivité de ses filières et à rationaliser certains éléments.

Le développement, dès la rentrée académique 2025-2026, de la possibilité de réaliser des études à temps partiel devrait répondre à une attente croissante des jeunes qui souhaitent conserver un emploi durant leur formation Bachelor, ou réaliser un stage d'intégration professionnel en cours de formation.

En outre, la fermeture de la filière Ingénierie et gestion industrielles (IGI), qui n'a jamais rencontré son public, a été confirmée et sera remplacée par une orientation spécifique au sein de la filière Microtechnique. Cette solution devrait permettre à la fois de renforcer une filière existante et de maintenir un haut niveau de formation à destination des entreprises, en cohérence avec les besoins exprimés par l'industrie régionale. Des mesures d'économies sont également mises en place, mais avec prudence de sorte à préserver la qualité des formations et leur attractivité. Il est néanmoins précisé que la pérennité de certaines activités devra être analysée au cours de l'année 2025. La classe en Ingénierie à Delémont, qui n'atteint pas les quotas fixés, pourrait notamment être réévaluée. Le regroupement des activités dans un bâtiment rénové (HDV7) au Locle ne devrait pas être affecté, la rationalisation et l'efficacité étant toujours à l'ordre du jour. Les travaux entrepris visent à préserver les intérêts des étudiant-e-s malgré les contraintes budgétaires.

### **RECRUTEMENT DIRECTEUR-TRICE GÉNÉRAL-E HE-ARC**

Dans le contexte de la retraite de la Directrice générale fin 2024, une procédure de recrutement pour sa succession a été mise en œuvre par le Comité stratégique. La commission de sélection a compris 8 personnes, dont des représentant-e-s de la HES-SO, des cantons BEJUNE et de l'industrie régionale, ainsi qu'une représentante du personnel HE-Arc, mais sans représentant-e politique.

La nomination a été communiquée à la Commission interparlementaire lors de la séance du 28 octobre 2024. Le processus de recrutement s'est fait en deux tours, cette remise au concours du poste a permis à plusieurs candidatures intéressantes d'être soumises à la commission de sélection, laquelle s'est prononcée unanimement en faveur de M. Tristan Maillard, anciennement Secrétaire général de l'EPFL. Une phase de transition a été amorcée entre la Directrice générale et son successeur, malheureusement celle-ci a dû être interrompue avant le terme prévu, Mme Bachelard étant gravement atteinte dans sa santé.

### **CONTRAT DE PRESTATIONS HE-ARC 2025-2028**

Le Comité stratégique HE-Arc a décidé de la prolongation d'une année du contrat de prestations 2022-2024 afin de couvrir l'année 2025. Cette décision permettra au nouveau Directeur général de s'impliquer pleinement dans le cycle stratégique de l'institution et l'élaboration du prochain contrat, ainsi que d'intégrer les contraintes et opportunités liées aux éléments financiers rapportés plus haut dans ce rapport.

Neuchâtel, le 28 mars 2025

## **ANNEXE | MEMBRES DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE HE-Arc**

### NEUCHÂTEL

Madame la députée Joëlle EYMANN

Madame la députée Brigitte LEITENBERG, *présidente*

Madame la députée Marina SCHNEEBERGER

Madame la députée Diane SKARTSOUNIS

Madame la députée Sloane STUDER

### JURA

Madame la députée Florence CHAIGNAT

Monsieur le député Pierre CHETELAT

Monsieur le député Gauthier CORBAT

Monsieur le député Vincent ESCHMANN

Monsieur le député Rémy MEURY, 1<sup>er</sup> *vice-président*

### BERNE

Madame la députée Christine BLUM

Madame la députée Virginie HEYER

Monsieur le député Reto JAKOB

Monsieur le député Corentin JEANNERET

Madame la députée Moussia DE WATTEVILLE, 2<sup>ème</sup> *vice-présidente*

### **SUPLÉANT-E-S AYANT PARTICIPÉ À DES SÉANCES DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE HE-ARC EN 2024**

Madame la députée Gaëlle FROSSARD (JU)

Madame la députée Julie SCHINDELHOLZ (JU)

Monsieur le député Ernest GERBER (JU)